



N° 505-2013/APS/DES/SBAEE

Date du : 07/03/2013

Rapport
à
l'assemblée de la province Sud

OBJET : création d'une prime d'installation pour les étudiants non boursiers de la province Sud

PJ: un projet de délibération

Dans le cadre de son plan « AJiR » pour la jeunesse, la province Sud a développé un partenariat avec la Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris (MNC) pour offrir aux étudiants néo-calédoniens boursiers un service facilitant leur installation en Métropole.

Ce service consiste en un accueil individualisé des étudiants boursiers à l'aéroport puis à la MNC au service des étudiants pour leur faciliter les formalités d'enregistrement nécessaires pour leur suivi et le versement des bourses. Chaque étudiant y trouve un accueil personnalisé, une écoute, des conseils et des informations relatives aux inscriptions universitaires, aux logements, à la sécurité sociale... La MNC les assiste dans certaines démarches comme l'ouverture d'un compte bancaire ou la recherche de stage.

Ces formalités faites en amont les libèrent des problèmes logistiques ultérieurs. La MNC s'appuie pour cela sur un réseau de partenaires structuré susceptible d'offrir des conseils et des services aux étudiants. Ces derniers peuvent aussi accéder sur place à un centre de ressources, et à un important fonds d'ouvrages. De même, des ordinateurs avec accès gratuit à Internet sont mis à leur disposition.

Par ailleurs, des ateliers sont réalisés avec des professionnels pour préparer à s'insérer dans un nouvel environnement et à l'accomplissement des démarches courantes de la vie quotidienne : déplacements, gestion de compte bancaire, couverture sociale, démarches administratives.... Chaque année, des regroupements thématiques sont organisés en cours de scolarité.

A l'expérience, cet accompagnement par la MNC a porté ses fruits et il est très apprécié par les bénéficiaires. Ainsi, afin de promouvoir l'excellence et donner à chaque étudiant de la province Sud toutes les chances de réussir son parcours post-bac, la province souhaite ouvrir l'accès à ces services aux non-boursiers notamment : l'accueil individualisé dès leur arrivée à l'aéroport, les ateliers, les regroupements thématiques... En effet, tous les étudiants, quel que soit leur qualité de boursier ou non, rencontrent les mêmes difficultés liées à l'éloignement et pour accéder à certains services.

En particulier, il s'est avéré que la difficulté d'accès au logement, aggravé par les problèmes de caution constitue un véritable frein à la poursuite des études supérieures, notamment pour les étudiants primo partants. En effet, les familles acquittent souvent des coûts importants concentrés sur une courte période : voyage, frais universitaires, couverture sociale, équipements, fournitures, etc. limitant ainsi les possibilités financières d'accès à des logements décentes et à proximité de l'établissement.

Aussi, la Province Sud propose par la présente délibération d'accorder à chaque étudiant inscrit dans un établissement supérieur de formation initiale, une prime à l'installation unique, d'un montant de cent vingt mille (120 000) francs, qui sera acquittée au moment du départ, et justifiée à posteriori.

Pour connaître les effectifs, une campagne de recensement a été lancée en début d'année 2013. Près de 300 étudiants résidents non-boursiers se sont faits connaître jusqu'en février 2013 auprès de la direction de l'éducation, celle-ci estime au double les effectifs réels.

Ce recensement nous a permis de concevoir une aide matérielle à l'installation de jeunes étudiants calédoniens qui arrivent souvent seuls et pour la première fois sur le sol métropolitain. Le coût de la mesure est estimé à trente-six millions (36 000 000) de francs sur la base de 300 étudiants recensés lors de la campagne.

Cette offre de service diversifiée constitue un véritable levier pour donner à chaque étudiant les moyens de sa réussite.

Tel est l'objet du présent projet de délibération.